



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception: 27 JAN. 2014 Dossier complet le: 27/01/14 N° d'enregistrement: FR4314P0014

1. Intitulé du projet

Déviation Est du Village - COMMUNE D'AMPUS

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom: _____ Prénom: _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: DEPARTEMENT DU VAR

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: HEBREARD MARC
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DGRTFAM

RCS / SIRET: _____ Forme juridique: _____

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Toute route d'une longueur inférieure à 3 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1

4.1 Nature du projet

Réalisation d'une déviation du village d'AMPUS.

4.2 Objectifs du projet

- Dissocier le trafic de transit et la desserte locale,
- Améliorer la sécurité des usagers et des riverains,
- Assurer la mise en valeur du village fortifié d'Ampus.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux sera de 6 mois.
S'agissant de la création d'une voie nouvelle aucune interruption de trafic n'est attendue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le report du trafic de transit vers la voie nouvelle entrainera une diminution du trafic dans le centre du village.
Ce report de trafic permettra notamment d'améliorer la sécurité des riverains dans le centre du village. Il permettra également la mise en valeur du village fortifié d'Ampus.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Après un 1er contact avec la DDTM il semble que le projet ne sera soumis à aucune procédure au titre de la Loi sur l'eau (en attente de confirmation).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Enquête publique au titre des articles L123-1 et suivants du Code de l'Environnement si besoin.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet comprenant des aménagements paysagers	7 000 m ² 1 000 m ²
Rayon extérieur du giratoire	13 m
Longueur de la déviation	250 m
Largeur de la plateforme	5 m et 1.5 m d'accotement

4.6 Localisation du projet

Adresse

Lieu-dit "Le grand pré"
AMPUS

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " N Lat. ___ ° ___ ' ___ " E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 43 ° 36 ' 19 " Lat. 6 ° 22 ' 54 "

Point d'arrivée : Long. 43 ° 36 ' 19 " Lat. 6 ° 23 ' 04 "

Communes traversées :

AMPUS

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

zone naturelle et potagers

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 7 août 2001,
- Règlement applicable à la zone du projet :
Zone UA (Zone à vocation agricole)
Zone UC (zone d'extension de l'habitat)
Zone ND (Zone de protection particulière de sites et de paysages)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité immédiate d'un site inscrit "Village et ses abords" et d'un site classé "La Roche Aiguille". Une réunion avec l'ABF a eu lieu le 06/01/12 afin de lui présenter le projet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 0,5 km du site Natura 2000 «Plaine de Vergelin – Fontigon – Gorges de Chateaudouble – Bois des Clappes»
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les remblais nécessiteront un apport extérieur. L'utilisation de déblais excédentaires d'autres chantiers sera recherchée dans la mesure du possible. Il sera complété si nécessaire, de matériaux issus de filières de recyclage ou de carrières locales
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, de par la distance qui le sépare du site Natura 2000 cité en 5.2 mais également de par son implantation dans un secteur déjà urbanisé, n'aura aucun impact sur le site "Plaine de Vergelin - Fontigon - Gorges de Chateaudouble - Bois des Clappes".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une surface d'environ 5 000m2 sera prélevée sur une zone naturelle ainsi que sur des potagers. La zone naturelle ne présente aucune valeur particulière.

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans la mesure où les trafics seront assez faibles sur la voie nouvelle et considérant qu'il n'y a pas d'habitations à proximité de la future voie, les seuils de bruit ne seront donc dépassés pour aucune habitation. Une diminution du bruit sera de fait constatée dans le village.	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Quelques risques de vibrations pendant la réalisation des travaux.	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de rejets plus importants qu'aujourd'hui dans l'air. Les véhicules passant dans un milieu plus "ouvert" cela permettra une meilleure dispersion des polluants.
		Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface imperméabilisée par le projet est d'environ 2400m ² (soit une surface <1ha), et il n'y a pas d'interception de bassin versant (les eaux pluviales en amont de la déviation étant déjà interceptées par le village). Les eaux de ruissellement de la chaussée seront rejetées dans le milieu naturel.
		Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population		Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une réunion a eu lieu le 6 janvier 2012 avec l'ABF. Il a été précisé qu'il fallait conserver les platanes le long de la future déviation. De plus la voie nouvelle sera située en contrebas du village d'Ampus il n'y aura donc que très peu de covisibilité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi

Dans la mesure où :

- le projet n'impactera pas le site N2000 «Plaine de Vergelin – Fontigon – Gorges de Chateaudouble – Bois des Clappes». En effet, ce site concerne le secteur des gorges de Chateaudouble et les plaines/plateaux alentours composés essentiellement de milieux rupestres et karstiques qui constituent un habitat pour diverses espèces de chiroptères d'intérêt communautaire.

La vulnérabilité du site N2000 est donc lié au cycle de vie des chiroptères car il sert notamment à leur reproduction et à leur hibernation. On peut donc considérer que notre projet, de par la distance qui le sépare du site N2000 mais aussi de par son implantation en limite d'un secteur déjà urbanisé, n'aura aucun impact sur le site « Plaine de Vergelin – Fontigon – Gorges de Chateaudouble – Bois des Clappes ».

- les eaux pluviales en amont de la voie nouvelle sont déjà interceptées par le village. De plus, suite à un 1er contact avec la DDTM il semblerait que le projet ne soit soumis à aucune procédure au titre de la Loi sur l'eau (en attente de confirmation).

- un contact a déjà été pris avec l'ABF en date du 6 janvier 2012 lors duquel il a été convenu de conserver les platanes le long de la voie en vue d'une meilleure intégration. L'ABF sera également consulté lors de la phase projet et avant la réalisation des travaux.

- les trafics seront assez faibles sur la voie nouvelle et dans la mesure où il n'y a pas d'habitations à proximité de la future voie, les seuils de bruit ne seront donc dépassés pour aucune habitation

- le projet permettra d'améliorer la sécurité des usagers et de riverains et permettra d'assurer la mise en valeur du village fortifié d'Ampus.

Ainsi il ne nous semble pas nécessaire de mettre en oeuvre une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

TOULON

le,

17 JAN. 2014

Signature

Le Délégué Général Adjoint des Services,
Délégué Général aux Routes, Transports,
Forêts et aux Affaires Maritimes


Marc HEBREARD

